



Elodie Claret, chargée d'affaires

Un partenaire pour **investir**

Inter Invest Outre-Mer accompagne depuis 26 ans petites et grandes entreprises ultramarines dans leurs projets industriels à Saint-Martin. Notamment, dans le secteur du tourisme, attractif en termes d'investissements grâce à son fort potentiel de défiscalisation.

Texte Agathe Mathieu - Photo Raphaël Novella

Issu du groupe Inter Invest, l'un des pionniers sur le marché du montage d'opérations en Loi Girardin Industriel depuis 1991, Inter Invest Outre-Mer est un partenaire essentiel des entreprises ultramarines. Présent à Saint-Martin depuis 26 ans, le cabinet propose des aides à l'investissement et réalise des recherches de financement adaptées aux besoins des entrepreneurs. Avec plus de 61 000 projets industriels financés et 4 milliards d'euros d'actifs financés en loi Girardin industriel et logement social, Inter Invest propose deux types d'investissements : des opérations industrielles de plein droit pour les projets d'un montant inférieur à 250 000 € ; et des opérations industrielles avec agrément fiscal pour les projets supérieurs à 250 000 €. L'équipe de conseillers basée à Howell Center s'appuie sur une bonne connaissance du contexte économique et social local ainsi qu'un large réseau de clients et de fournisseurs. Grâce à un outil informatique de pointe et la maîtrise du montage des opérations, Inter Invest est le seul cabinet de défiscalisation à avoir obtenu l'agrément ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) en tant que société de financement.

Miser sur le tourisme

Les secteurs concernés par l'aide à l'investissement sont nombreux à Saint-Martin. Le tourisme est notamment un secteur attractif et à fort potentiel depuis le passage du cyclone Irma. Le déficit d'offre hôtelière et de restauration depuis 2017 a donné naissance à de nombreux projets ces dernières années. « La défiscalisation, possible de la construction à la rénovation du bien en passant par l'achat de mobilier, a notamment permis d'aider les hôteliers à rénover et monter en gamme », précise Elodie Claret, chargée d'affaires présente à Saint-Martin depuis plus de 20 ans. Tous les établissements touristiques que sont les villas, les guest houses, les résidences de tourisme et les hôtels peuvent prétendre à cette défiscalisation à condition

d'être classés. Une démarche « simple et rapide » dans laquelle Elodie Claret accompagne avec soin ses clients. Quant aux restaurants, loueurs de voitures et de bateaux en activités touristiques, « ils sont également éligibles à la défiscalisation et peuvent bénéficier des mêmes dispositifs pour investir et se développer ».

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Afin de prétendre à l'aide fiscale, chaque établissement doit être classé, c'est-à-dire obtenir une ou plusieurs étoiles attribuées par la Collectivité de Saint-Martin qui détient la compétence tourisme et procède donc à son propre classement. « C'est un gage de qualité et de professionnalisme », précise Elodie Claret. Sur 43 établissements en partie française, 7 hôtels, 3 résidences et 9 guest houses sont classés. « Pour les restaurants, il s'agit d'obtenir le titre de Maître restaurateur et permettre ainsi d'être reconnu par les professionnels mais aussi d'être visible à l'échelle nationale. »



 **inter invest**
outré-mer

Inter invest
0690 41 64 55
elodie.claret@antilles.inter-invest.fr
CC Howell Center n°19 – 97150 St Martin
www.inter-invest.fr